



Conseil économique et social

Distr. générale
18 juillet 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-huitième session

Genève, 22-25 octobre 2012

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements à l'ATP: nouvelles propositions

Proposition d'amendement au paragraphe 4.3.4 ii) de l'appendice 2 de l'annexe 1

Communication du Royaume-Uni

Introduction

1. Le paragraphe 4.3.4 ii) de l'appendice 2 de l'annexe 1 (deuxième phrase) prévoit ce qui suit:

«Si l'on se propose de mesurer le débit d'air déplacé par les ventilateurs de l'évaporateur d'un groupe frigorifique, on utilise des méthodes capables de mesurer le volume total déplacé.».

Proposition

2. Modifier le texte comme suit:

«Le débit d'air déplacé par les ventilateurs de l'évaporateur d'un groupe frigorifique doit être mesuré. Pour ce faire, il convient d'appliquer des méthodes capables de mesurer le volume total déplacé.».

Incidence

3. La présente proposition n'aurait aucune incidence financière sur le secteur; il est déjà requis de communiquer les résultats concernant le débit d'air dans le procès verbal d'essai.